



DEPARTEMENT de la HAUTE-SAOVIE (74)

megeve

Commune de MEGEVE
Régie Municipale de l'Assainissement

Annexes Sanitaires
Volet : Eaux Usées

- Zones d'assainissement collectif :**
- Assainissement collectif existant
 - Réseau E.U. séparatif existant
 - Réseau E.U. unitaire existant
 - Poste de refoulement
 - Déversoir d'orage
- Zones d'assainissement non collectif :**
- Toutes les habitations situées en dehors des zones d'assainissement collectif sont à considérer en zone d'assainissement non collectif
 - Fossé
- Divers :**
- Contour PLU (zones U et AU)
 - Péri-mètre de protection de captage (P1 immédiat, P2 rapproché, P3 éloigné)
 - Zone humide (inventaire départemental)
 - Réseau hydrographique
- Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du arrant le projet de PLU de Megève.
- Madame Le Maire,

Date : Mai 2024
Echelle: 1/10 000
Fichier: AS_EU_Megève_CC46.dwg
Dessin: S. BRUN

CARTE D'APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(Données issues du bureau NICOT IC - 2016)

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJEURE PARTIE DES CAS :

- Saumon[®]** : Terrain moyennement perméable des la surface, pente moyenne.
-> Filtré conseillé: fosse septique toutes eaux - Filtré à sable vertical drainé
- Orange[®]** : Terrain moyennement perméable.
-> Filtré conseillé: fosse septique toutes eaux - Filtré à sable vertical drainé
-> En cas de manque de place:
Filtré conseillé: Filtré compacte ou "innovant"
ou le cas échéant, fosse septique dans le respect "Cote d'habitat des eaux" et dans le cadre des filtres hydrologiques d'origine.
- Rouge[®]** : Infiltration limitée: Zone sensible et/ou risque de désaturation.
-> Filtré conseillé: fosse septique toutes eaux - Filtré à sable vertical drainé blanche ->réjet dans le milieu hydrologique superficiel
-> En cas de manque de place ou topographie difficile:
Filtré conseillé: Filtré compacte ou "innovant"
ou le cas échéant, fosse septique dans le respect "Cote d'habitat des eaux" et dans le cadre des filtres hydrologiques d'origine.

* Pour prendre connaissance de l'intégralité de la réglementation de l'ANC, se reporter au dossier "Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif".
La Régie Municipale d'Assainissement de la Commune de MEGEVE et le Département de l'Assainissement des communes des Alpes ont financé ce projet. Les droits de reproduction et de diffusion sont réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Régie Municipale d'Assainissement de la Commune de MEGEVE est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Régie Municipale d'Assainissement de la Commune de MEGEVE est formellement interdite.

Possibilités de rejet :

Limite des sous bassins versants
7721
Nombre d'habitations/Nbre d'équ./hab existants / Nbre d'équ./hab critiques

- Indice saturé
- Indice presque saturé
- Indice non saturé
- Rejet tolérable
- Rejet possible
- Rejet déconseillé

